

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ECO SUPERMAXI

Code des commerces : 012A290501

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de nettoyage pour sols et surfaces dures

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Allegrini S.p.A.

Vicolo Salvo d'Acquisto, 2

24050 Grassobbio (BG) Italy

Tel. +39 035 4242111

e-mail: msds@allegrini.com

Produit par

Allegrini S.p.A.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Allegrini SpA : Tel. +39 035 4242111 Lun. - Ven. 8.00 - 17.00 GMT +1

RUBRIQUE2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient C(M)IT/MIT (*). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Aucune en particulier.

Contient (Règ.CE 648/2004): < 5% agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, phosphonates, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Coumarin, Limonene

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

NOTE: LES SUBSTANCES SONT MARQUEES (*), ELLES PRÉSENTENT DES LIMITES SPÉCIFIQUES

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (*)	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	n.d.	97489-15-1	307-055-2	01-2119489 924-20
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated	> 0,1 <= 2%	Aquatic Chronic 3, H412	n.d.	68439-51-0	n.d.	n.d.

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient bien aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Rincer bien la bouche. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction conseillés:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres chimiques selon matériaux impliqués dans le feu.

Moyens d'extinction à éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer des protections pour les voies respiratoires.

Elmet de sécurité et vêtements protecteurs complets.

L'eau vaporisée peut être employée pour protéger les personnes occupées dans l'extinction.

On conseille d'ailleurs d'utiliser des auto-sauveurs, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteurs halogénés (fluobréne, solkane 123, naf etc).

Refroidir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou la fuite. Ne pas fumer.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Ne pas fumer.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, éventuellement, consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec de la terre ou de le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, dans les réseaux d'égouts ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement:

Collecter le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber éventuellement avec du matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans les réseaux de l'égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les conteneur en position verticale et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations professionnelles:

Manipuler avec attention. Stocker dans un endroit frais, hors des sources de chaleur. Tenir le conteneur bien fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Risques pour la santé:

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (*)

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 35 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 12,4 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,57 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,1 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,04 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 9,4 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,004 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,94 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,06 (mg/l)

STP = 600 (mg/l)

Sol = 9,4 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utilisations professionnelles:

Si aucune commande.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pas nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pas nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers

Porter des vêtements de travail normaux.

c) Protection respiratoire
Pas nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Aucun danger à être signalé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide limpide jaune fluorescent	
Odeur	Parfumé	
Seuil olfactif	pas disponible	
pH	9.5 +/- 0.5	
Point de fusion/point de congélation	< 0°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	environ 100°C	
Point d'éclair;	pas inflammable	
Taux d'évaporation	pas disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	pas inflammable	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité de vapeur	pas disponible	
Densité relative	1,005 g/ml	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complète	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
Viscosité	pas disponible	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = 205.559,5 mg/kg

ATE(mix) dermal = n.d.

ATE(mix) inhal = 2.222,2 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Pas disponibles.

(b) corrosion / irritation cutanée: Pas disponibles.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Pas disponibles.

(d) sensibilisation voies respiratoires ou cutanée: Pas disponibles.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Pas disponibles.

(f) cancérogénicité: Pas disponibles.

(g) toxicité pour la reproduction: Pas disponibles.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Pas disponibles.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Pas disponibles.

(j) danger d'aspiration: Pas disponibles.

Relativement aux substances contenues:

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (*):

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 500

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Relativement aux substances contenues:

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (*):

LC50 (poisson): 1 - 10 mg/l (96h)

NOEC (poisson): 0.85 mg/l (28d)

EC50 (daphnia): 9.8 mg/l (48h)

NOEC (daphnia): 0.36 mg/l (22d)
EC50 (algues): > 61 mg/l (72h)
NOEC (microorganismes): 600 mg/l (16h)

Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated:
C(E)L50 (mg/l) = 1

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (*):
Biodégradabilité: 78% (28d) (OECD Guideline 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement CE/648/2004 sur les détergents. Toutes les données sont à disposition des autorités compétentes des États membres sur leur demande ou sur demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Les résiduels du produit doivent être vidangés aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application des réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par mer (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac n'est pas prévu.

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Décret Législatif 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). 14/3/2003 Décret Législatif n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Leg. 02/02/2002 n. 25 (Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail). Décret ministériel 26/02/2004 Travail (limite d'exposition professionnelle); DM 03/04/2007 (Implementation de la directive n. 2006/8/CE). Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP) Règlement (CE) n.790/2009.D.Lgs. 21 septembre 2005 n. 238 (directive Seveso Ter).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 10.1. Réactivité, 10.5. Matières incompatibles, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.3. Potentiel de bioaccumulation, 12.4. Mobilité dans le sol

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Références normatives:

Règlement CE 1907/2006 du Parlement européen (REACH) ultérieurement mis à jour

ECO SUPERMAXI

Publié le 14/03/2012 - Ver. n. 4 du 31/01/2017

9 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Règlement CE 1272/2008 du Parlement européen (CLP) ultérieurement mis à jour

Règlement CE 830/2015 du Parlement européen ultérieurement mis à jour

Règlement CE 648/2004 du Parlement européen ultérieurement mis à jour

Les données figurant dans cette Fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances dont nous disposons actuellement et fournissent des informations destinées à une gestion et manipulation sans danger du produit. Ce document n'est pas un Certificat d'Analyse, ni une fiche technique et ne constitue pas un accord sur les spécifications du produit.

*** Cette fiche annule et remplace les éditions précédentes.
